



**AVIS PUBLIC**

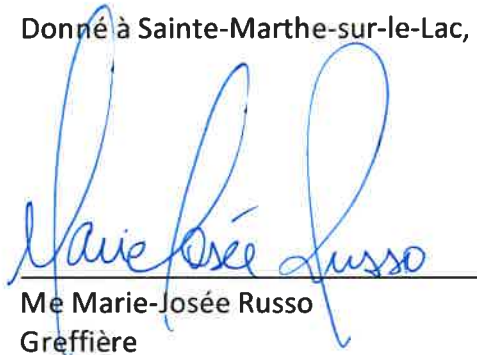
**SÉANCES DU CONSEIL  
ANNÉE 2022**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tiendra ses séances ordinaires de l'année 2022 à l'endroit, dates et heure ci-dessous mentionnés :

- *Les 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre au centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie à 20 h.*

Que le présent avis est donné conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.



Me Marie-Josée Russo  
Greffière